

# Le p'tit Mannevillais



Chers Mannevillaises et Mannevillais,

*Un grand merci aux habitants qui nous ont largement renouvelé leur confiance pour un nouveau mandat et à mon équipe sortante pour tout le travail accompli.*

*Je suis très honorée d'avoir été réélue maire de Manneville-sur-Risle, pour un troisième mandat. C'est avec la même énergie, le même enthousiasme, et avec une équipe formidable, au service de tous les mannevillais que je m'engage dans ce nouveau mandat. Vous pouvez compter sur nous pour poursuivre les projets structurants au service du bien commun. Nous ferons de notre mieux pour que, toujours, chacun soit heureux de « Bien Vivre à Manneville-sur-Risle ». Trois mois se sont écoulés depuis la victoire du 15 mars. Ces longues semaines ont changé le cours de nos vies, du plus global au plus local et marqueront de leur empreinte le mandat qui commence aujourd'hui. A nous, tous ensemble, de réussir à transformer cette épreuve, en une force – et j'ai une pensée particulière pour les plus fragiles – et pour toutes celles et ceux qui incarnent la vie économique, la vie éducative, la vie associative, la vie culturelle et sportive de notre cité. Je pense aussi aux soignants et aux familles durement éprouvées dans cette période. Merci à tous les agents municipaux, encore merci aux personnels soignants, merci à notre commerçante ambulante, un grand merci à Jeannine Lolivier qui a confectionné près de 1000 masques pour nos habitants, merci aux généreux donateurs de tissus, au CCAS, à Nadine Pichon et à Florence Rouxel, aux élus pour la distribution des masques et à tous les membres de notre équipe impliqués pour prendre des nouvelles de nos aînés, de nos plus fragiles mannevillais, merci à vous, merci aux mannevillais qui ont fait preuve d'esprit d'entraide, de civisme et de responsabilité.*

*Prenez soin de vous et de vos proches,*

**Isabelle DUONG,**  
Votre Maire



## Mairie

2, Chemin des Hauts Vents  
27500 Manneville-sur-Risle  
☎ 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr  
www.manneville-sur-risle.fr

## Horaires

**Lundi** de 8h30 à 12h et de 16h à 17h30

**Mercredi** de 8h30 à 12h

**Judi** de 8h30 à 12h

**Vendredi** de 8h30 à 12h et de 16h à 18h

## Responsable de publication:

Isabelle DUONG

## Conception et mise en page:

Océane COSTEY

## Crédits photos:

Commune

## Impression:

Talesca

JUIN 2020

# Résultats Des Élections Municipales

Inscrits	1051
Absentions	406
Votants	645
Blancs	5
Nuls	6
Exprimés	634

Liste conduite par :	Voix :
M. GAGNANT RENÉ	245
<b>MME DUONG ISABELLE</b>	<b>389</b>

19 élus sur 21 de la liste de M. René Gagnant ont remis leur démission dans les jours qui ont suivi l'élection du 15 mars 2020. M. Christophe Martin et M. Kenny Rojas représenteront la liste de M. Gagnant.

## Installation du Conseil Municipal

Le nouveau Conseil Municipal s'est installé le mardi 26 mai à 18h30. Du fait du Covid-19, il s'est tenu à huis clos en respectant les gestes barrières, port du masque obligatoire, distanciation physique et lavage des mains. Ce conseil avait pour objectif l'élection du Maire et de ses adjoints.

*En présence de Mme Duong, M. Lamy, Mme Rouxel, M. Bertois, Mme Pichon, Mme Rogers, M. Nuttens, Mme Demarcy, M. Durel, Mme Riou, M. Marousez, M. Tanguy, Mme Camus, M. Benbachir, Mme Audet, Mme Noel, M. Martin et M. Rojas.*

- **Mme Isabelle DUONG a été réélue Maire de Manneville-sur-Risle à la majorité avec 16 voix et 2 votes blancs.**
- **M. Lamy, Mme Rouxel, M. Bertois et Mme Pichon ont été élus adjoints au Maire avec 16 voix et deux votes blancs.**

**Denis Lamy, 1er adjoint** en charge des services techniques, du fleurissement de la commune, de la voirie, des ruissellements, de la défense incendie, du cimetière, correspondant défense, des anciens combattants et des actions liées à la mémoire.

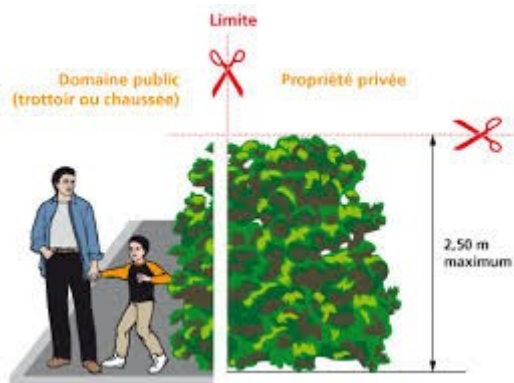
**Florence Rouxel, 2ème adjointe** en charge de l'enfance, l'école et le périscolaire, de la vie sociale et de la vie associative, de la participation citoyenne.

**Philippe Bertois, 3ème adjoint** en charge des travaux publics, des bâtiments communaux, terrains et réseaux, urbanisme.

**Nadine Pichon, 4ème adjointe** en charge des services à la population, de la vie culturelle et du patrimoine historique, du Musée de la Résistance.



## Rappels Printaniers



Entretien des haies : les branches et racines qui avancent sur le domaine public doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriété par le propriétaire. Si ces règles ne sont pas respectées et qu'un accident survient, la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant pourra être engagée.

En cas de suspicion d'un nid de frelons asiatiques sur votre propriété il est impératif de prévenir la mairie, le référent communal sera chargé de confirmer la présence effective du nid à détruire.

Une fois le nid de frelons identifié, c'est à vous de contacter l'entreprise.

**Tous les renseignements sur la destruction d'un nid sur [www.manneville-sur-risle.fr](http://www.manneville-sur-risle.fr) → rubrique environnement / frelons asiatiques**

Nous vous rappelons également que les feux des déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage etc.) sont interdits dans les lotissements.

En cas de non respect, vous encourez une amende de 450€ pour un particulier.

## Accueil Mairie

Suite au déconfinement, et afin de respecter les règles sanitaires et de distanciation physique, à partir du 11 mai 2020, nous vous informons que le secrétariat de la mairie restera fermé au public. Néanmoins, pour un dossier d'urbanisme, un recensement militaire, une reconnaissance anticipée, une inscription à l'école, un paiement de cantine, de garderie ou en cas de décès, **les secrétaires pourront accueillir les mannevillais sur rendez-vous**, en téléphonant au préalable au 02.32.56.94.86.

Pour tous renseignements et/ou prise de rendez-vous, une permanence téléphonique se tiendra :

**Tous les matins de 8h30 à 12h**

**Le lundi après-midi de 16h à 17h30**

**Le vendredi après-midi de 16h à 18h**

**Lors d'un rendez-vous, le port du masque sera obligatoire.**

Nous vous rappelons que vous pouvez également joindre la mairie par mail :

**[mairie.manneville-sur-risle@orange.fr](mailto:mairie.manneville-sur-risle@orange.fr)**

Toute l'équipe de la mairie vous remercie pour votre compréhension.



# École

***La mairie, en lien avec Mme Rivière, directrice de l'école et l'équipe pédagogique, s'est investie pour la reprise de l'école le 12 mai 2020.***

*Un protocole sanitaire a été rédigé par la mairie. Il a été présenté aux enseignantes ainsi qu'aux parents d'élèves élus le jeudi 7 mai et a par la suite été transmis à tous les parents d'élèves.*

*Les classes ont été réaménagées, la cour de récréation a elle aussi été repensée.*

*Des circuits extérieurs pour l'accès à l'école ont été mis en place afin d'éviter les croisements et de respecter les mesures de distanciation physique.*

*Les locaux de l'école sont désinfectés à minima deux fois par jour, par les agents affectés à l'école et au périscolaire.*

*Un grand merci à toutes les équipes qui se sont mobilisées pour permettre à l'école de rouvrir ses portes et d'accueillir ses élèves dans le respect des préconisations du protocole sanitaire de l'Éducation nationale.*

*Nous rappelons que les parents ne doivent pas rentrer dans l'enceinte de l'école.*



***Les horaires de l'accueil éducatif : ouverture à 7h15 le matin et fermeture à 18h15 le soir afin que les locaux soient désinfectés. L'accueil éducatif est réservé aux enfants dont les parents travaillent sur site.***

# Distribution De Masques

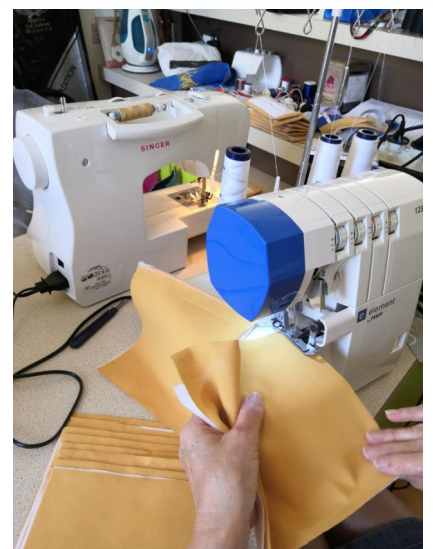
Environ 1000 masques ont été confectionnés par Jeannine Lolivier, couturière bénévole sur la commune. Une partie de ces masques ont été distribués aux habitants de plus de 65 ans.

Un grand merci à Mme Lolivier pour son investissement.

Les masques du département devraient arriver à la mi juin et seront distribués par les élus.

En attendant, des masques réalisés par les bénévoles de la commune peuvent être distribués.

Si vous aviez un besoin en masque, faites-vous connaître auprès de Doriane, agent d'accueil à la mairie qui pourra vous renseigner à ce sujet en appelant au 02.32.56.94.86.



# Voisins Vigilants

## Pourquoi devenir Voisin Vigilant et Solidaire ?

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier. **Entraide, sécurité et convivialité.**

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site : <https://www.voisinsvigilants.org/>



The screenshot shows the registration interface for the 'Voisins Vigilants et Solidaires' website. At the top, it reads 'Le site web sécurisé pour votre voisinage' and '10 000 communautés de Voisins Vigilants et Solidaires en France et en Belgique'. Below this is a search bar with a home icon and a question mark icon, containing the text 'Saisissez votre adresse postale (ex : 13 rue de la paix 13002 Marseille)'. Underneath the search bar is a field for 'Veuillez saisir votre adresse email' and a yellow button labeled 'Rejoignez vos voisins'.

Attention, il est possible que votre adresse ne soit pas reconnue, si tel est le cas, renseignez-la sans mentionner le numéro de votre rue. Une fois inscrit, rapprochez-vous du référent de votre quartier.

## 8 mai



Commémoration de la capitulation Allemande le 8 mai 1945. C'était il y a 75 ans. Une Cérémonie pas comme les autres, puisqu'en petit comité en raison du COVID19.

Mme le Maire a pu déposer au Monument aux Morts deux gerbes au nom de la commune et des anciens combattants avec Margaux Camus, Maire Junior.

Rendre Hommage à nos Soldats, à leur courage est important.

Merci à Monsieur François Brière, porte drapeau et président de l'association des anciens combattants qui nous a accompagnés dans cette cérémonie.

## Comité Des Fêtes

***Du fait du contexte de crise sanitaire avec le Covid19, le Comité des Fêtes vous informe qu'il n'y aura pas de foire à tout ni de fête du 14 juillet cette année.***

## Sente Piétonne



*Pour assurer la sécurité des promeneurs, la sente piétonne rue des Longs Champs a été rénovée et prolongée.*

## Ne Ratez Plus Les Brèves Communales!

**Recevez toutes les informations concernant la commune directement sur votre boîte mail via la newsletter !**

*Comment s'inscrire ?*

Rendez-vous sur [www.manneville-sur-risle.fr](http://www.manneville-sur-risle.fr) et remplissez directement en ligne le formulaire d'inscription sur la page d'accueil :

**INSCRIVEZ-VOUS À LA LETTRE D'INFO**

Nom

E-mail

Pour tout savoir sur l'essentiel de l'actualité de Manneville-sur-Risle et ses environs, ce qui fait la Une du moment, mais aussi les rendez-vous à ne pas manquer.

**Retrouvez-nous également sur Facebook :**



**Ville de Manneville-sur-Risle**